



**AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**  
**Service des Actions Urgentes**  
rue Renée Aspe  
31000 Toulouse  
Tél. 05 61 23 53 73  
Fax. 05 61 23 53 90  
atoulouse@amnesty.fr

EXTERNE

**SF 11 U 0623 (EUR 46/043/11)**

Londres, le 21 octobre 2011

**AU 309/11****RUSSIE : UN PRISONNIER TCHÉTCHÈNE A BESOIN DE SOINS MÉDICAUX**

**Zoubaïr Zoubaïraïev**, Tchétchène emprisonné en Sibérie, a besoin de toute urgence d'un bilan médical effectué par un médecin indépendant et d'un traitement complexe. Sa santé s'est gravement détériorée depuis qu'il a subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Selon l'avocat de Zoubaïr Zoubaïraïev, qui s'est entretenu avec son client début septembre et octobre, celui-ci ne pouvait marcher qu'à l'aide d'une béquille et en s'appuyant lourdement sur un codétenu. Il ne pouvait ni s'asseoir ni rester debout et devait s'allonger par terre lors de ces visites. L'état de santé critique de Zoubaïr Zoubaïraïev a été confirmé par des défenseurs des droits humains venus le voir en juillet et septembre. Ces derniers ont également constaté que cet homme s'est plaint d'avoir été battu à plusieurs reprises, à la fois par le personnel du système pénal et par des professionnels de la santé à la prison de Minoussinsk, où il se trouve actuellement, ainsi qu'au centre de détention provisoire et à l'hôpital de la prison de Krasnoïarsk, où il a été détenu pendant une semaine en juillet pour passer un examen médical. À chaque fois, il aurait été menacé de « ne pas voir le jour de sa libération » et d'« être battu à mort ».

Craignant pour sa vie, Zoubaïr Zoubaïraïev refuse d'être envoyé dans les hôpitaux des prisons de la région de Krasnoïarsk car il ne fait pas confiance au personnel médical. Il a besoin d'être transféré de toute urgence vers une autre région de Russie, plus près de chez lui, où sa famille pourrait être plus facilement en contact avec lui et où il pourrait faire l'objet d'un examen médical complet et recevoir un traitement sans avoir peur pour sa vie.

**ACTION RECOMMANDÉE : lettre prioritaire/ fax/ e-mail :**

- faites part de votre inquiétude quant aux informations indiquant que la santé de Zoubaïr Zoubaïraïev s'est gravement détériorée, qu'il ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin de toute urgence et qu'il est constamment menacé et maltraité par le personnel carcéral ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que des mesures soient prises pour que cet homme soit transféré immédiatement pour purger sa peine dans une autre région de Russie plus près de chez lui ;
- priez-les instamment de garantir sans délai qu'il soit examiné par des médecins indépendants et reçoive dans un hôpital civil tous les soins médicaux dont il a besoin.

**Secrétariat National**

76 boulevard de La Villette  
75940 Paris Cedex 19  
Tél. 01 53 38 65 65  
Fax. 01 53 38 55 00  
www.amnesty.fr

Prix Nobel de la Paix 1977  
Association reconnue d'utilité publique.  
Mouvement international,  
impartial et indépendant  
pour la défense des droits humains  
énoncés dans la Déclaration  
Universelle des Droits de l'Homme.  
SIRET 308 238 401 00084  
APE 913 E

**MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 1er DÉCEMBRE 2011 À :****Directeur du Service fédéral d'application des peines**

Colonel-General Aleksandr Aleksandrovich Reimer

Federal Penal Service

ul. Zhitnaya 14, GSP-1

119991 Moscow, Russie

**Fax : +7 495 982 19 50 / +7 495 955 59 12**

Formule d'appel : Monsieur,

**Procureur général**

Yurii Ya. Chaika  
ul. B. Dimitrovka, d. 15a  
Moscow, GSP-3, 107048  
Russie  
**Fax : +7 495 692 17 25**  
**Courriel : prgenproc@gov.ru**  
Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

**Copies à :**

**Directeur du service d'application des peines - région de Krasnoïarsk**

Vladimir Konstantinovich Shaeshnikov  
GUFSIN for Krasnoyarsk region  
Ul. Okhrany Truda,1  
660075 Krasnoyarsk  
Russie  
**Fax : +7 391 211 49 57**  
**Courriel : up288@ktk.ru**

<b>Ambassade de la Fédération de Russie :</b> 40-50 boulevard Lannes - 75116 Paris <b>Tél :</b> 01 45 04 05 50 - <b>Fax :</b> 01 45 04 17 65 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:ambrus@wanadoo.fr">ambrus@wanadoo.fr</a>	<b>Tarifs postaux pour la Féd. de Russie :</b> Lettre internationale (20 g) : 0.89 €
--	---

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Zoubair Zoubairiaïev a été condamné en août 2007 à cinq ans de réclusion dans une prison de sécurité maximale pour tentative d'homicide sur un militaire et transport illégal d'un engin explosif, accusations qu'il nie. Il a été envoyé dans la colonie pénitentiaire IAR-154/25 à Frolovo, dans la région de Volgograd, où, d'après des sources qui lui sont proches, il a été victime de torture et d'autres mauvais traitements aux mains des gardiens de prison. Ces derniers lui ont notamment administré des décharges électriques et l'ont frappé avec des bouteilles d'eau pleines, des matraques et la crosse de pistolets. Ses pieds ont été percés au moyen d'un instrument en métal affûté. Après s'être plaint plusieurs fois de la façon dont il était traité, sa situation a empiré. Il a été transféré vers une autre colonie pénitentiaire, toujours dans la même région, et admis en février 2008 dans l'hôpital d'une prison, mais les coups et les mauvais traitements ont continué. À cette époque, il a confié à des personnes en dehors de la prison avec qui il était en contact qu'il ne recevait aucun soin pour les blessures qui lui avaient été infligées. Mi-2009, il a été emmené à la prison FBU UP-288-T à Minoussinsk.

Zoubair Zoubairiaïev a des difficultés à marcher, ayant besoin d'une béquille pour se déplacer. Il souffre aussi de fortes douleurs chroniques dans le dos et les jambes, ainsi que de fortes variations de la pression sanguine. Il est également possible qu'il soit atteint d'épilepsie depuis qu'il a été victime d'un traumatisme crânien alors qu'il était incarcéré à Frolovo.

Amnesty International reçoit régulièrement des informations faisant état de torture et d'autres mauvais traitements dans de nombreux lieux de détention de la Fédération de Russie, notamment dans des colonies pénitentiaires, ainsi que de la fréquente incapacité des autorités à enquêter sur ces allégations et à traduire les responsables présumés en justice. En février 2007, le Comité des Nations unies contre la torture s'est dit préoccupé par l'insuffisance des soins de santé dispensés dans les centres de détention provisoire et les colonies pénitentiaires.

Refuser de prodiguer des soins médicaux peut équivaloir à un mauvais traitement ; l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus indique que « pour les malades qui ont besoin de soins spéciaux, il faut prévoir le transfert vers des établissements pénitentiaires spécialisés ou vers des hôpitaux civils » (paragraphe 22-2).

Zoubair Zoubairiaïev a fait l'objet de l'AU 342/08 (EUR 46/031/2008, 12 décembre 2008) et ses mises à jour (EUR 46/005/2009, 10 février 2009 ; EUR 46/006/2009, 3 mars 2009 ; EUR 46/008/2009, 28 avril 2009).